

CITÉ DE LA MUSIQUE

DEUXIÈME ATELIER DE CONCERTATION SUR LES ESPACES PUBLICS ET LE PARC DE LA CITÉ DE LA MUSIQUE



DOCUMENT D'ÉTAPE : SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ATELIER DU 31 OCTOBRE 2019 À 19 HEURE - ECOLE DE CHANDIEU

Version du 25 novembre 2019





1. CONTEXTE

Le projet concerné

Genève va bientôt ouvrir au public un nouveau complexe culturel dans le secteur des Nations.

Au nord de la Place des Nations, le projet de Cité de la musique va créer des lieux ouverts à tous les habitants de Genève et des environs, ainsi qu'aux personnes de passage, dans un site aujourd'hui inaccessible au public. Ce complexe, composé d'un bâtiment emblématique et d'un parc public, offrira une grande diversité d'activités.

La concertation

Deux ateliers de concertation ont été organisés, le premier le 25 septembre 2019 et le second le 31 octobre 2019. Ces deux ateliers étaient destinés à toutes les personnes qui habitent et/ou travaillent à proximité, ainsi qu'à ceux qui aiment la musique, en tant qu'utilisateurs potentiels du site.

Les attentes et contributions de tous étaient les bienvenues pour enrichir le projet du Parc de la Cité de la musique :

- dans ce qu'il peut apporter au quartier et au-delà (usages, ambiances, etc.),
- et sur la manière de s'y rendre depuis le voisinage, pour que son accès soit aisé pour tous.

2. PROCESSUS

Le premier atelier avait consisté à présenter l'état d'avancement du projet et à collecter les attentes, les satisfactions et les craintes des participants.

Lors du second atelier, les participants ont tout d'abord reçu les réponses aux questions soulevées lors du premier atelier et qui nécessitaient des réponses appropriées. Ces questions ont conduit les mandataires et l'office de l'urbanisme à élaborer des réponses circonstanciées, précises et détaillées sur les thèmes suivants :

- 1. Comment le choix du site a-t-il été fait ?
 - Plusieurs sites ont été étudiés et évalués du point de vue de leurs dimensions, de leur accessibilité, de leur statut juridique (constructibilité assurée) et foncier. Le site retenu au nord de la Place des Nations était clairement celui présentant le plus grand potentiel.
- 2. <u>Pourquoi la concertation ne porte que sur le parc de la Cité de la musique et pas sur la Cité de la musique elle-même ?</u>
 - Le bâtiment de la Cité de la musique a été l'objet d'un concours et le règlement de la SIA 142 (société des ingénieurs et architectes) n'ouvre pas la possibilité de modifications d'importance.
- 3. Que savons-nous des évolutions prévues pour le voisinage immédiat du parc ?
 Les principaux projets qui auront un impact sur le parc de la Cité de la musique sont le prolongement du tram sur la route de Ferney (arrêts encore non définitifs) et la connexion de l'avenue de la Paix à l'autoroute par la route des Nations, ce qui entraînera a priori une augmentation de la circulation estimée aujourd'hui à 25%. La Promenade de la Paix voie piétonne reliant le lac au Grand-Saconnex passera par le Parc de la Cité de la musique, le plaçant ainsi au centre d'un vaste réseau de mobilité douce.

4. Ainsi qu'un certain nombre de précisions concernant le projet du parc :

• Ses dimensions :

Ce parc d'environ 1,6 ha est de taille moyenne, mais sa largeur (entre 30 m et 75 m) permettra de se sentir véritablement dans un parc, et non un corridor vert. Son entrée depuis la Place des Nations (14 m) est également suffisamment vaste pour être confortable.

<u>La question des arbres (préservés, non préservés, et (re)plantés)</u>:
 Les concepteurs ont analysé la végétation existante du point de vue de sa qualité (arbres anciens, ensembles cohérents, etc.). Le projet de bâtiment est inséré au mieux pour préserver un maximum ces ensembles. Néanmoins, un certain nombre d'arbres ne pourront pas être conservés. Un nombre équivalent sera replanté sur place (en particulier le long de l'avenue de la Paix) ou à proximité (par ex. dans le Parc Rigot).

• Les ombres portées du bâtiment :

La simulation de ces ombres aux différentes saisons met clairement en évidence que le parc offrira toujours le choix entre des secteurs à l'ombre et d'autres au soleil.

Le rappel des besoins exprimés lors du premier atelier du 25 septembre a ensuite permis de mettre à niveau une assemblée pour une part renouvelée de nouveaux participants.

Les résultats de l'enquête sociologique menée dans le quartier entre le 19 août et le 17 septembre 2019 ont permis de clarifier et de préciser les besoins de publics plus larges à l'égard du parc. Notamment, les expressions d'étudiants ou d'employés plus jeunes ou encore d'acteurs économiques localisés près du site ont permis de faire ressortir des besoins convergents. Les aspirations révélées par ces interviews sont également présentées dans la synthèse de ce compte-rendu.

Suites à ces compléments, les participants en groupe hétérogène ont entamé un travail en atelier pour « dessiner, annoter, commenter » les plans du parc pour y inscrire leurs besoins, aspirations et leurs possibles usages du parc.

3. METHODE ET QUESTIONS POSEES AUX GROUPES

La méthode utilisée était basée sur la construction de « personnas », établie sur la reconstitution des aspirations, des satisfactions recherchées et des problèmes quotidiens que rencontrent les huit publics-cibles identifiés comme étant très directement susceptibles d'utiliser le parc de la cité de la musique.

Les huit cibles identifiées sont les suivantes :

- Un père ou une mère avec enfant
- UnE élève du Cycle proche
- UnE quinqua en couple
- UnE employéE (OI proche ou autre)
- UnE jeune du voisinage
- UnE riverainE retraitéE
- UnE étudiantE de la HEM
- UnE requérantE du foyer proche

Notons qu'en fin d'atelier, dans le feedback de la séance, il est apparu que trois cibles auraient légitimement dû être intégrées, à savoir les enseignants de la Haute Ecole de Musique (HEM) et les musiciens de l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) ou encore les musiciens invités.

Chaque table a choisi deux cibles dont les aspirations, les satisfactions et les problèmes quotidiens ont été établis pour compléter le profil, (cf. document "Annexe").

L'étape suivante consistait à construire une visite virtuelle du parc pour chacun des deux publics-cibles retenus. Cela impliquait de dessiner sur le plan (ou les vues de la maquette) le parcours de découverte du Parc de la Cité de la musique (avec une couleur par public cible) et de préciser ce qui était nécessaire pour que cette expérience soit à la hauteur de ses attentes.

Concrètement, la consigne était de décrire :

- Son arrivée et son entrée dans le Parc.
- Les différents usages et ambiances qu'il/elle souhaitait trouver. Par ex. rencontre, calme, jeux, fraicheur d'été ou soleil d'hiver, etc.
- Et les types de lieux ou d'aménagements qui correspondaient *Par ex. bancs en groupe ou isolés, kiosque à musique, terrasse de la cafétéria, objets ludiques, point d'eau, ombre, lieu de nature, etc.*
- Puis sa sortie du Parc.

Chaque groupe a dessiné et commencé le parcours de ses « personnas », avant la synthèse en plenum.

Le storytelling de la visite de chaque public-cible produit par chaque table et la visite idéale du parc par chaque cible avec l'image du dessin produit par les participants se trouve dans le document "Annexe".

4. LA SYNTHESE

Cette synthèse rend compte de ce qui a été entendu et compris par les organisateurs, elle s'attache à reprendre au plus près les propos tenus par les participants.

Les besoins révélés par l'enquête sociologique

Les résultats de l'enquête sociologique présentés lors de l'atelier font apparaître les besoins et les usages attendus du parc et des espaces publics voisins par des résidents ou les visiteurs du quartier des Nations et ses environs.

La gestion des usages et des ambiances

Il y a un appel pour trouver dans le parc une diversité d'activités, des usages possibles et des ambiances qui soutiennent un climat propice à ces activités. Cette diversité peut engendrer des frictions en particulier liées aux besoins de rencontre, de convivialité qui s'incarnent dans des activités musicales, culturelles ou festives et qui s'opposent aux besoins de repos, de détente et de tranquillité qui se matérialisent dans des ambiances zen, des espaces « vides ».

Cette tension peut également apparaître par le développement de lieux de rassemblement pour les jeunes, soit par la présence des étudiants de la HEM, soit par des rassemblements de jeunes du quartier, soit de manière plus ordonnée autour d'animations diverses qui suppléent à l'absence de maison de quartier dans les environs.

L'accessibilité et la mobilité

L'accès au parc est contrarié par le franchissement des routes, en particulier la route de Ferney et de ses futures voies de trams et l'avenue de la Paix. Il conviendra de prévoir des dispositifs pour faciliter l'accessibilité au parc y compris pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et les malvoyants. Si les aménagements sont fonctionnels pour ces publics (balisage, pente, éclairage et bancs), ils le seront pour la population dans son ensemble. De même, les passages sur la route de Ferney ou à l'avenue de la Paix mériteront d'être bien sécurisés pour les piétons.

La mobilité engendre deux autres préoccupations. La première est liée à l'engorgement les soirs de concerts. La seconde tient aux nuisances sonores qui peuvent atténuer le confort et la fonctionnalité du parc. La pacification du parc par des aménagements adéquats est donc une demande forte des futurs usagers.

La musique comme trait-d'union

La musique est un liant puissant dans notre société. Les participants ne s'y trompent pas et saluent la création d'un lieu dédié à la musique qui puisse également offrir une panoplie d'événements, de concerts ou d'animations qui rassemblent des publics très diversifiés.

Il y a une claire perception du possible lien que la Cité de la musique, et par extension son parc attenant, peut créer entre les habitants, les employés et les visiteurs (touristes) qui fréquentent le quartier sans réellement se croiser.

Ce lien sera réussi si les offres musicales déployées dans le parc sont suffisamment ouvertes sur les acteurs culturels externes à la HEM ou l'OSR. Il y a un souhait pour que les espaces du parc accueillent des expositions, des animations, des concerts ou des événements produits par les acteurs locaux (le monde associatif, les parents d'élèves mais aussi des acteurs économiques) qui environnent le parc. Dans ce contexte, il y a aussi l'espoir de créer des synergies, des ponts entre ces acteurs locaux et la Cité de la musique.

Valoriser une identité commune

Ce contexte plaide pour une bonne articulation du projet autour de ses valeurs d'usages pour un ensemble très large de publics (monde de la musique, habitants, employés et visiteurs) tout en l'ancrant autour du positionnement « Jardin de la Musique » (en écho au Jardin botanique non loin de là). Un parc orchestré par un agencement des activités et des ambiances qui couvrent des besoins prépondérants (mais pas tous) et qui soient en synergie (gestion des conflits d'usage). C'est une invitation à inventer un espace « construit » mais qui donne le sentiment d'une très grande naturalité et modernité, une intégration réussie dans le quartier par des fonctionnalités multiples pour les différents publics.

Les besoins et usages qui ressortent de l'exercice de visualisation

Lors de l'atelier, l'expression graphique des besoins et aspirations segmentés selon les différents publics-cibles, fait apparaître un certain nombre de points d'attention qu'il conviendra d'intégrer dans la réflexion sur l'aménagement du parc et de ses abords.

Importance et caractéristiques des arrivées dans le parc

L'arrivée depuis la place des Nations

Cette entrée principale dans le site pâtit de la voie de circulation qui constitue un obstacle à franchir. Cette voie proche diminue – au moins du point de vue de la perception - la profondeur du parvis. Ce sera d'autant plus vrai que l'arrêt du tram le plus proche est a priori situé en diagonale, de l'autre côté de la place. Or, les soirs de concert, cette entrée a de fortes chances d'accueillir un flux important de visiteurs.

→ La question de la modération de trafic sur la place côté nord est posée, en particulier avec l'augmentation probable de la circulation sur l'avenue de la Paix.

L'arrivée depuis la rue de Ferney vers l'entrée de la HEM

Cette entrée servira à la fois aux habitants du quartier d'en face et aux étudiants. Les premiers emprunteront le plus souvent le cheminement piéton plus agréable que le trottoir étroit de la route de Ferney pour rejoindre le parc, et les seconds l'utiliseront comme entrée de l'HEM et très probablement aussi comme coin fumeur.

→ La question est posée de la canalisation des flux sur ce parvis d'entrée en raison de la cohabitation entre les étudiants à la pause et les publics externes qui entreront dans le parc par cet endroit.

Les deux autres points d'entrée dans le parc, tout au nord et depuis l'avenue de la Paix, là où le cheminement est tout proche du trottoir, ont été peu évoqués. Or, ils constituent aussi des éléments importants du réseau des cheminements, en particulier pour la continuité de la Promenade de la Paix.

→ Ces entrées devront assurer la fluidité des parcours avec les traversées piétonnes sécurisées demandées avec insistance par les participants aux deux ateliers.

La traversée des voies adjacentes au parc

La question de l'accessibilité au parc s'étend au-delà des entrées. En effet, la traversée des voies, que ce soit la route de Ferney (avec des vélos à 50 km/h en descente) ou l'avenue de la Paix (avec une croissance du trafic potentiellement de 25%) sont perçues comme dangereuses ou difficiles.

→ L'idée exprimée de passerelle pourrait se traduire dans l'espace par des aménagements très favorables aux traversées piétonnes (a priori à niveau) permettant d'offrir un sentiment de sécurité, avec l'impératif de ralentir la circulation en bas de ces deux pentes débouchant sur la Place des Nations.

Cet impératif de modération du trafic et de la primauté piétonne conditionne pour une part l'attractivité du site et sa fréquentation par une typologie la plus large des publics. Ceci valorisera également la qualité des usages du parc, étant donnée l'aspiration aux rencontres systématiquement mentionnée par les participants.

La localisation des usages et les conflits d'usages

Comme l'a justement fait remarquer un participant, la quasi-totalité des propositions, porte sur la partie supérieure du parc, à la fois au nord et la plus élevée. Son échelle (largeur), sa topographie légèrement en pente, ainsi que son orientation (vers le sud et la Cité de la musique) en sont probablement les raisons.

Les usages et ambiances imaginés sont multiples, mais à priori compatibles, même si cette compatibilité devra être démontrée concrètement, tant les avis des participants lors de la conclusion de cet atelier restent plus mitigés sur cette question.

Nous notons une pluralité d'usages orientés vers l'aspiration à la détente. Les étudiants souhaitent pouvoir se détendre, voire réviser, dans un lieu plus calme qui tranche avec l'activité intense au sein de l'école, alors que les promeneurs du quartier et les employés recherchent eux aussi un espace de détente plus serein pour lire ou se reposer (un coin tranquille pour lire à l'ombre près du plan d'eau). Les parents ne sont pas en reste et revendiquent des espaces pour s'asseoir un moment, le temps de surveiller leurs enfants en train de jouer (deux places de jeux sont envisagées pour éviter la surcharge et s'adresser à des âges différents). Ces espaces seront également plébiscités par tous ceux qui voudront aller déguster une boisson ou un sandwich acheté à la cafétéria ou dans un food-truck posé dans le Parc. Il va de soi que ces activités nécessitent des poubelles en suffisance et des WC publics dans le parc.

Plusieurs propositions insistent sur la forme des bancs et des tables pour faciliter **les rencontres**. Cette deuxième aspiration s'incarne pour les participants par des bancs en cercle en forme d'arène pour favoriser les discussions. Le plaisir de pouvoir également profiter du point d'eau au point bas du parc est également mentionné à plusieurs reprises, pour les enfants comme pour les jeunes.

Ces multiples propositions ont été formulées en ignorant la partie la plus étroite du parc, alors que dans les faits celle-ci permettra aussi de multiples usages, en particulier en lien avec la terrasse de la cafétéria, ou accueillant une animation particulière (jeux d'enfants par exemple). De fait, cette partie du parc a des dimensions (de l'ordre d'une trentaine de mètres) qui sont en réalité suffisantes pour offrir la perception d'un parc et non d'un simple couloir vert.

• Un parc « musical » et différent des autres

L'identité du parc est souvent décrite en forte connexion avec la musique. Comme les entretiens sociologiques l'avaient déjà fait apparaître, ce lien entre le parc et la thématique de la musique mérite d'être développé. Ce travail reste encore à faire, mais que ce soit par son titre « le jardin de la musique » ou par des objets (jeux ou mobilier pour le parc) et des aménagements évoquant les instruments de musique, les propositions mettent en avant cet intérêt (pas forcément à prendre au premier degré).

Concrètement les participants évoquent différents types d'animations « musicales » dans le parc. Certains ont mentionné l'intérêt de pouvoir écouter de la musique, soit dans le bâtiment soit dans le parc.

Plusieurs allusions faites au prix (des consommations, comme des animations) peuvent être interprétées comme la demande que ce lieu ne soit pas élitiste, mais qu'il ouvre véritablement le monde de la musique à un large public, y compris peu fortuné, et s'ouvrant au-delà de la musique classique.

Ce parc devrait être différent des autres : cette proposition avait déjà été faite lors du premier atelier, et elle a encore été développée par les propositions déposées sur la plateforme Decidim.

Celles-ci vont encore plus loin dans l'originalité, en mentionnant la référence de *Speaker's Corner* pour proposer le Parc comme un lieu dans lequel pourraient s'exprimer librement les orateurs sur le sujet de leur choix, en lien avec le rôle de la Place des Nations dans la ville, ou encore accueillant des aménagements artistiques, ou de découverte de la canopée.

5. LA PROCHAINE ETAPE

La dernière séance de cette concertation permettra de présenter le travail des concepteurs sur la base de l'ensemble des propositions exprimées lors des deux ateliers, de l'enquête sociologique, et celles déposées sur la plateforme d'échanges numérique Decidim.

Ils exposeront l'état d'avancement du projet, en précisant les éléments qui pourront être intégrés dans le projet, ceux qui nécessitent encore des études et ceux qui n'ont pas pu être retenus (en expliquant pourquoi).

Rendez-vous à la séance de restitution pour échanger sur le bilan des échanges :

le 11 décembre 2019 à 19h à l'école de Chandieu.

WWW.GE.CH